

Conseil d'Administration du 27 mars 2025

Extrait du registre des délibérations

D 09/2025

Finances
Exercice 2025
Budget Primitif
2025

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 09
Absents : 08
Excusés-représentés : 0
Votants : 09

La Vice-Présidente,
soussignée, certifie
que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, de 18h38 à 18h52, Marie MARCHAND, Pascal THIBAUT Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Estéban GARCIA, Denise DE TEMMERMAN, Patricia BOUCHE, Christiane CLERET, Ghislaine CAVROT

Sont excusés :

Lydie YAP, Thomas FICHAUX, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Michèle BOUCAUT, Frédérique BRILLOT, Isabelle GALLET, Régis LOGIER

Monsieur Cédric ANDRE a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. L'article L16-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe la date limite de vote au 15 avril et l'article L16-12-8 prévoit l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans les 15 jours.

Conformément aux orientations budgétaires prévues dans le ROB, le budget primitif 2025 s'inscrit dans les objectifs d'ambition suivants :

- Garantir l'accès et le maintien des droits en développant l'accueil de proximité pour tous,
 - o En favorisant l'accès au numérique,
 - o En maintenant les droits des personnes et en réduisant le non recours,
 - o En luttant contre les discriminations pour faciliter l'intégration.
- Accompagner tous les Andrésiens tout au long de leur parcours social et favoriser leur inclusion,
 - o En répondant aux situations d'urgence pour des aides ponctuelles
 - o En accompagnant vers un habitat accessible, décent et abordable pour tous,
 - o En protégeant tous les Andrésiens par la prévention santé,

- Accompagner le bien vieillir,
 - o En favorisant et valorisant la rencontre et le lien social,
 - o En luttant contre l'isolement et en prévenant la perte d'autonomie,
 - o En accompagnant les aidants de personnes dépendantes.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 23-2022 du 18 novembre 2022 adoptant la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,

Vu la délibération 04-20254 du 06 février 2025 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la présentation de Madame la Vice-Présidente selon la note brève et synthétique du BP 2025 jointe,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

011 - Charges à caractère général :	607 508,40 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées :	1 444 850,00 €
65 - Autres charges de gestion courante :	206 935,00 €
67 - Charges spécifiques :	350,00 €
023 - Virement à la section d'investissement :	25 000,00 €
042 - Ope. d'ordre de transfert entre sections :	20 525,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 305 168,40 €

Recettes :

013 - Atténuations de charges :	641 200,00 €
70 - Produits de services et ventes diverses :	210 760,00 €
74 - Dotations et participations :	772 095,00 €
75 - Autres produits de gestion courante :	17 755,00 €
042 - Ope. d'ordre de transfert entre sections :	1 000,00 €
Total	1 642 810,00 €

R002 Résultat reporté ou anticipé 662 358,40 €

Total des recettes de fonctionnement cumulées 2 305 168,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

20 - Immobilisations incorporelles :	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles :	109 766,35 €

040 - Ope. d'ordre de transfert entre section : 1 000,00 €
 Total des dépenses d'investissement cumulées 120 766,35 €

Recettes :

021 - Virement de la section de fonctionnement : 25 000,00 €
 040 - Ope. d'ordre de transfert entre sections : 20 525,00 €
 Total 45 525,00 €

R001 Solde d'exécution positif reporté 75 241,35 €

Total des recettes d'investissement cumulées 120 766,35 €

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE

Le Budget Primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	2 305 168.40 €	2 305 168.40 €
Investissement	120 766,35 €	120 766,35 €
TOTAUX	2 425 934,75 €	2 425 934,75 €

AUTORISE

Madame la Présidente à tout documents concernant cette délibération ;

DIT

Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

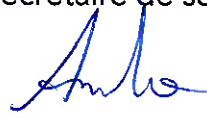
POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS


 Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,


 Cédric ANDRE